

**VILLE DE
RIORGES**

N° 4_1

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **23 MAI 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 mai 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX
ET DEPLACEMENTS**

**CLASSEMENT DANS LE
DOMAINE PUBLIC DE
DIVERSES PARCELLES DE
TERRAIN**

APPROBATION

Absents avec excuses :

Martine SCHMÜCK, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élu pour la durée de la session : Alain ASTIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK	Jean-Luc CHERVIN
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Véronique MOUILLER
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Bernard JAYOL
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Michelle BOUCHET	Jacky BARRAUD
Isabelle BERTHELOT	Pascale THORAL
Blandine LATHUILIERE	Pierre BARNET
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Florence COLOMB	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC
DE DIVERSES PARCELLES DE TERRAIN
APPROBATION**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"La ville de Riorges poursuit la régularisation foncière de ses voiries et chaussées (rue, allée, impasse, trottoir, etc.) dont la vocation et l'usage font état d'un caractère public.

Dans un souci de bonne gestion du domaine public communal, il est assuré le non enclavement du domaine public routier des parcelles soumises à classement dans le tableau suivant :

Référence cadastrale d'origine	Situation géographique	Superficie (en m²)	Mètre linéaire
AV 349	Allée du Docteur Charcot	559	80
AX 185	Rue du Maréchal Leclerc	23	-
BD 353	Avenue Charles de Gaulle	80	-
TOTAL du classement		662	80"

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le classement des parcelles précitées.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 24 mai 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN